



RETROUVEZ TOUTES LES PRESTATIONS DU BUREAU DES MÉTIERS EN LIGNE!



Formulaire d'inscription Electricien chef de projet en installation et sécurité

Merci de retourner le présent formulaire ainsi que les documents demandés par poste à l'adresse ci-dessous ou par fax au numéro: <u>027 327 51 80</u> ou par mail à <u>tfc@bureaudesmetiers.ch.</u>

Inscription Je souhaite m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) – Cochez SVP

\bigcirc	Module 1	Bases techniques (obligatoire)	Fr. 3'900
\bigcirc	Module 2	Conduite du projet I	Fr. 2'400.—
\bigcirc	Module 3	Planification et traitement technique I	Fr. 4'400.—
\bigcirc	Module 4	Contrôle des installations et de la sécurité	Fr. 2'900
\bigcirc	Module 5	Leadership, communication et gestion du personnel	Fr. 3'300
\bigcirc	Module final		
\circ	Module	Formateur en entreprise	Facultatif

Module Formateur en entreprise	Facultatif			
→ Durée de la formation 2 ½ ans. Le module 1 commence en septembre de chaque année				
Candidat-e Données personnelles du/de la candidat-e	Activité professionnelle Données professionnelles du/de la candidat-e			
Titre	Profession			
Nom	Activité			
Prénom	CFC de			
No AVS	Année			
Date de naissance				
Adresse	Raison sociale			
	Nom de l'employeur			
NPA / Lieu	Adresse			
Lieu d'origine				
Nationalité	NPA/ Lieu			
Téléphone	Canton			
Mobile				
E-mail 1	Convocation à envoyer à: Candidat-e Entreprise			
Merci de joindre la copie de votre CFC avec ce formulaire. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le candidat se sera acquitté de la finance d'inscription				

L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le candidat se sera acquitté de la finance d'inscription.
Une fois l'inscription confirmée, une convocation, le programme de la formation ainsi qu'un bulletin de versement sera envoyé au candidat. Une photo format passeport vous sera demandée pour l'ouverture de votre dossier.

En apposant sa signature, le/la candudat-e declare accepter les conditions générales ci-contre :
Lieu et date :
Signature du/de la candidat-e :

Conditions générales

- <u>La réussite du Module 1 est obligatoire pour poursuivre la formation.</u>
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, <u>7 jours</u> avant le début du cours.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.